



Membres en exercice :	27
Membres présents :	17
Suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	17
Votes Contre :	00
Abstention :	01

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq (05) du mois d'Avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de DESHAIES, par suite à la convocation en date du vingt-six mars 2019.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, GAMIETTE Myonette, GAMIETTE Julien, CARENE Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALUET Odette, GAMIETTE Liliane, MOBETIE Marie-France (Conseillers municipaux)

Pouvoir et excusée : BERNIER Maritza (*Procuration à Madame JUDITH Villard*),

Absents excusés : APPOLINAIRE Lionel, ALIDOR Fritz, MATHIASIN Max, FLÉMIN Félix (conseillers municipaux)

Sont absent : Philippe MORVAN, Irmine MICHALON, SABAS Sydney, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le

Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

Deshaies, le 08/04/2019

Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

BUDGET EAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU COMPTABLE

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Comptable Public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2018 du service de l'eau potable.

Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Monsieur le Receveur Municipal est donc prié de présenter son compte de gestion 2018 « Budget Eau ».



DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la loi NOTRÉ en son article 107 abordant les nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur Municipal pour l'année 2018,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Municipal, avec le compte administratif tenu par Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la MAJORITE (1 ABSTENTION)

Article 1 : D'APPROUVER le compte de gestion « Budget Eau » du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2018.

Article 2 : Madame le Maire et le Trésorier Municipal sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le **09 Avril 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC